



[www.ogema44.fr](http://www.ogema44.fr)

Membre d'un Organisme de Gestion Mixte Agréé par l'Administration Fiscale acceptant à ce titre le règlement des honoraires par chèques libellés à son nom ou par carte bancaire.

**Agrément Direction Régionale des Impôts n° 1-02-440**  
**Décret n°2016-1356 du 11 Octobre 2016 (J.O. du 13 Octobre 2016)**